

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 24 MARS 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-quatre mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Lionel PAAGALUA)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Nadine JALABERT)
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Raphaël TOFILI)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mathieu GOYON)
 M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Nina JULIÉ)
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à Romuald PIDJOT)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nadine JALABERT est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 14 /22/III

APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 24 mars 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 08/2022 du 17/03/2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 mars 2022, et après en avoir délibéré,

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
30 MAR. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DECIDE :

Article 1 : Le budget primitif annexe Assainissement de la ville du Mont-Dore pour l'exercice 2022, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	105 000 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 792 829
Total		109 792 829

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
011	Charges à caractère général	61 950 000
012	Charges de personnel	23 448 891
023	Virement à la section d'investissement	9 543 592
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 650 346
66	Charges financières	200 000
67	Charges exceptionnelles	1 000 000
Total		109 792 829

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
001	Excédent d'investissement reporté	42 925 844
021	Virement de la section d'exploitation	9 543 592
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 650 346
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 198 610
13	Subventions d'investissement	35 860 728
16	Emprunts et dettes assimilées	2 001 645
Total		124 180 765

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 792 829
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000
I - Total des opérations non-individualisées		5 792 829
1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS	3 000 000
14022	ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	60 500 000
II - Total des opérations individualisées		63 500 000
RESTES A REALISER		54 887 936
Total (I + II + RAR)		124 180 765

Article 2 : L'état détaillé des restes à réaliser 2021 visé par le comptable est annexé à la présente délibération, ils sont reportés comme suit :

- 54 887 936 FCFP en dépenses d'investissement,

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

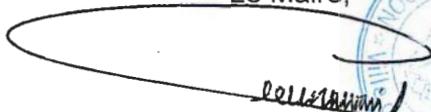
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 MARS 2022

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales



Eric KEM-SENG

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

Le Maire certifie que le présent acte,
ayant été transmis le 30 MAR. 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 30 MAR. 2022
est exécutoire de plein droit

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

30 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

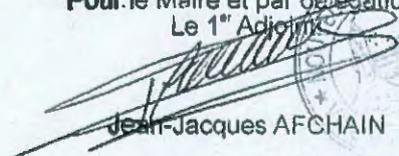
14/01/2022	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	1 / 1
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
DEPENSES		100 107 097	26 369 106		54 887 936
INVESTISSEMENT		100 107 097	26 369 106		54 887 936
Op 1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	100 107 097	26 369 106		54 887 936
Art. 2031	Frais d'études	15 538 875	10 150 225		5 171 350
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	84 568 222	16 218 881		49 716 586


 Eddie MARDJI
 Contrôleur des Finances Publiques



Pour le Maire et par délégation
 Le 1^{er} Adjoint


 Jean-Jacques AFCHAIN



Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

30 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ